

Demande d'accord technique préalable

Votre n° dossier :

Concessionnaire demandeur des travaux :

Nom : Responsable :

Adresse : Tél :

Email : Fax :

Entreprise réalisant les travaux (obligatoire):

Nom : Responsable :

Adresse : Tél :

Email : Fax :

Nature des travaux : (préciser)

.....

Adresse du chantier :

.....

Précisions diverses :

.....

.....

Le pôle voirie/espace public se réserve le droit d'un délai de traitement d'un mois de la présente demande.

A ces demandes devront être annexés les documents suivants :

- Le plan de situation
- Une notice explicative
- Un plan « exploitable » des travaux à l'échelle un 1/200°
- Un cliché du site avec insertion du projet.

La demande d'arrêté de voirie devra être transmise dans un délai de **deux semaines minimum avant le début du démarrage des travaux et en aucun cas avec la présente demande.**

Vous voudrez bien désormais adresser vos demande d'ATP à l'adresse suivante :

atp@ville-dinard.fr

Toute demande incomplète ne sera pas traitée.

Fait à :

Le :

Signature :